

Séance publique du 9 juillet 2007

Délibération n° 2007-4283

commission principale : finances et institutions

objet : **Biennale d'art contemporain 2007 - Convention et versement d'une subvention à l'association des Festivals**

service : Délégation générale aux ressources - Direction

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite de l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004 visant le transfert des biennales, la Communauté urbaine a soutenu la biennale d'art contemporain de 2005.

Celle-ci a confirmé un niveau de rayonnement national et international incontestable grâce à l'excellence de soixante-trois artistes qui présentaient 290 œuvres dans cinq lieux différents.

Elle a connu un vif succès populaire avec près de 170 000 visiteurs (soit 33 % de plus qu'en 2003) composée pour moitié par des jeunes de moins de 26 ans.

La manifestation a été couverte par près de 1 100 journalistes venus de trente pays qui ont largement reconnu la qualité du projet artistique et son niveau international tandis que plus de 4 000 professionnels (dont 15 % en provenance de l'étranger) ont été accueillis pendant la biennale.

L'événement L'Art sur la place s'est exposé dans huit bus, rue de la République pendant trois jours. Malgré une bonne fréquentation par le public, il est apparu que celui-ci souffrait d'un manque de lisibilité.

La manifestation Résonances a permis à plus de cinquante-sept lieux de la scène locale de bénéficier de la visibilité de la biennale et de résonner sur l'ensemble du territoire au travers de différentes manifestations pluridisciplinaires accueillant près de 130 000 visiteurs.

Enfin, les navettes fluviales gratuites mises en place entre la Sucrière et le Musée d'art contemporain, durant les week-ends ont transporté près de 35 000 passagers.

Cependant, consciente de la concurrence forte qui se joue entre les grandes manifestations d'art contemporain dans le monde, la Communauté urbaine a décidé d'engager une réflexion pour pérenniser, voir développer la manifestation.

C'est dans ce cadre qu'une étude de benchmarking sur les biennales d'art contemporain a été confiée à la société Algoé, en vue de réfléchir au meilleur positionnement pour la biennale d'art contemporain de Lyon, dans les années à venir.

L'étude a conduit à plusieurs recommandations qui ont été proposées à l'association des biennales en vue de l'organisation des futures manifestations.

- Le rayonnement international : il s'agit d'accroître le positionnement international de la Biennale d'art contemporain, d'amplifier sa renommée et d'attirer les décideurs majeurs de l'art contemporain dans le monde. Cela passe par un projet artistique original et ambitieux mobilisant la scène internationale, par une meilleure communication auprès des professionnels étrangers et par une bonne articulation avec la stratégie de développement mise en œuvre par l'agglomération.

- L'ancrage territorial : pour légitimer et différencier la biennale de Lyon, il apparaît nécessaire d'impliquer plus fortement les acteurs du territoire (associations, institutions culturelles, éducation nationale, etc.). Par ailleurs, la biennale doit désormais être conçue autant comme un événement que comme une exposition et gagner en visibilité dans la ville; l'objectif étant d'augmenter les publics actuels et d'en conquérir de nouveaux.

- La mobilisation du tissu économique : il s'agit de renforcer les liaisons avec les milieux économiques en vue d'améliorer l'attractivité de la Communauté urbaine (l'art contemporain est très prisé par les décideurs) et d'associer les entreprises, susceptibles de trouver dans la biennale un relais d'image et de positionnement de leurs propres activités. Il s'agira également de développer des activités économiques engendrées par le secteur de l'art contemporain (industries créatives) ainsi qu'autour du tourisme culturel.

- L'adaptation de la gouvernance et de l'organisation de l'association des biennales. Cela passe notamment par un élargissement du conseil d'administration à des personnalités médiatiques des milieux économiques et culturels ayant des réseaux relationnels capables d'accroître le rayonnement international de la manifestation.

Dès l'édition 2007, de nouvelles actions répondant à ces recommandations ont été proposées par l'association des biennales.

Pour renforcer le caractère international de la manifestation :

- l'ambition du projet artistique : il vise à qualifier la création contemporaine de la décennie et à faire de la Biennale de Lyon, la biennale de référence de ce début de siècle. Pour cela, un dispositif très original a été imaginé par les commissaires qui s'appuient sur la participation de soixante joueurs, des artistes ou des commissaires venus de la scène internationale,

- le prix Only Lyon : il sera attribué par un jury international à l'un des artistes de la biennale lors de son ouverture,

- le développement de collaborations avec les biennales d'Istanbul et d'Athènes. Nommée "Tres bienn" : cette initiative permettra de créer des événements, des packs touristiques, des actions communes de communication et promotion lors des autres grands rendez-vous internationaux d'art contemporain : biennale de Venise, foire de Bâle, Documenta de Kassel.

Pour augmenter et élargir les publics :

- la transformation de la manifestation L'Art sur la place : elle devient Veduta avec une meilleure visibilité et un ancrage plus fort sur des structures permanentes dans les quartiers,
- des actions visant à renforcer la visibilité de la biennale dans la Ville.

Pour renforcer les liaisons avec les professionnels et les milieux économiques :

- la création d'un club des partenaires de la biennale en vue de faire des dirigeants d'entreprise des ambassadeurs de la biennale et trouver des soutiens financiers auprès des petites et moyennes entreprises,
- des initiatives envers les agences et professionnels du tourisme pour créer des produits touristiques (week-ends, biennales, etc.).

Pour adapter la gouvernance de l'association :

- le vote de nouveaux statuts en mai 2007,
- la mise en place d'un conseil d'administration avec quinze personnalités des milieux économiques et culturels de la société civile et cinq représentants des collectivités locales, partenaires de la biennale.

Une délibération spécifique prévoit les conditions de désignation du représentant de la Communauté urbaine au conseil d'administration de l'association des biennales.

De manière plus précise, l'association a proposé un projet artistique et culturel autour de trois manifestations :

- l'exposition principale : 00s-l'histoire d'une décennie qui n'est pas encore nommée

Elle se tiendra du 17 septembre 2007 au 6 janvier 2008.

La biennale prend la forme d'une enquête dans laquelle interviennent soixante joueurs venus du monde entier. Chaque joueur confie ensuite la réalisation d'une oeuvre à l'artiste qui, selon lui, occupe une place essentielle dans cette décennie.

Avec ses 7 000 mètres carrés, la Sucrière restera l'espace central d'exposition auquel trois autres lieux seront associés pour atteindre au total 11 000 mètres carrés : l'Institut d'art contemporain de Villeurbanne, le Musée d'art contemporain et pour la première fois la fondation Bullukian, place Bellecour.

Le service des publics s'est donné pour mission de rendre accessible au plus grand nombre le projet artistique. Seront ainsi proposés des visites, des ateliers, des conférences et des formations pour tous types de public : les groupes scolaires, les adultes individuels, les associations, les centres aérés, etc.

Les tarifs resteront identiques à ceux de 2005, avec un billet plein tarif à 10 €. De nombreuses réductions sont offertes, notamment pour les jeunes de moins de vingt cinq ans (gratuité pour les scolaires et étudiants).

Les journées professionnelles se tiendront les 17 et 18 septembre et seront l'occasion de nombreuses animations et performances,

- les Résonances

Après les deux premières éditions de 2003 et 2005, Résonances prend un nouvel élan et s'étend plus largement en Rhône-Alpes.

Plus de quatre-vingts manifestations émanant d'initiatives privées ou publiques, informelles ou institutionnelles, se dérouleront dans une quinzaine de communes de la région Rhône-Alpes : Lyon, Décines Charpieu, Saint Fons, Feyzin, Vénissieux, Francheville, Villeurbanne mais aussi Valence, Saint Etienne, l'Arbresle, Saint Martin d'Hères, Chambéry, Annecy, Grenoble, Anemasse.

Recouvrant le champ entier de la création (danse, performance, cinéma, installation, design, musique ou littérature) elles éclaireront ainsi les enjeux les plus actuels de la création contemporaine, faisant participer près de deux cents artistes,

- Veduta (vue en italien)

Conformément aux recommandations des partenaires publics, la biennale s'est dotée d'un nouveau dispositif Veduta. Cette manifestation est conçue comme une fenêtre qui se veut ouverte sur la ville et sur l'ensemble des quartiers.

L'exposition qui se tiendra dans le centre de Lyon les samedi 13 et dimanche 14 octobre sera réalisée par huit artistes travaillant actuellement dans des quartiers concernés par la politique de la ville (Lyon, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Saint Fons, Grenoble et Saint Etienne).

Elle sera précédée de nombreuses actions de médiation réalisées dans une logique d'ancrage territorial, de mixité sociale avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux des territoires concernés.

Par ailleurs, deux manifestations importantes, à l'initiative de partenaires institutionnels ou privés se dérouleront pendant la durée de la biennale,

- le congrès du centre interprofessionnel de l'art contemporain (Cipac)

Le congrès répond à la volonté de réunir l'ensemble des acteurs de l'art contemporain pour faire le point sur l'évolution de ce secteur et ouvrir des perspectives. Pour cela, il proposera deux journées publiques de débats les 29 et 30 novembre 2007 sur les enjeux structurels, politiques, institutionnels et esthétiques de l'art contemporain. Près de mille participants sont attendus.

Le thème retenu pour cette année est : L'art doit-il faire événement ?

Une subvention sera versée au Cipac pour l'organisation de son congrès qui fera l'objet d'une délibération spécifique, la Région soutiendra, elle aussi, ce congrès et la ville de Lyon mettra à disposition des salles (auditorium, opéra, salle Rameau, subsistances, etc.),

- Docks Art Fair

A l'initiative de galeries lyonnaises et d'amateurs d'art, une foire internationale d'art contemporain se tiendra pour la première fois à Lyon.

Elle regroupera quarante galeries internationales sur près de 8 000 mètres carrés et sera entièrement dédiée à l'art émergent.

Docks Art Fair s'inscrit dans la dynamique de l'inauguration de la biennale et se tiendra à proximité de la Sucrière pendant la première semaine de la manifestation.

Cette initiative valorisera l'attractivité internationale de la Communauté urbaine et son positionnement dans le marché de l'art contemporain.

Un partenariat avec la Communauté urbaine a été passé avec Docks Art Fair en vue d'actions de communication (location d'un stand sous la bannière Only Lyon, apparition du logo dans les supports, invitations à la foire, etc.).

Une signalétique adaptée sera mise en place par la Communauté urbaine en vue de renforcer la visibilité de la biennale dans la ville et d'inciter les habitants à s'y rendre.

Enfin, comme en 2005, des navettes fluviales, gratuites pour les usagers se rendant à la biennale, assureront la desserte de la Sucrière et du Musée d'art contemporain, durant les week-ends.

Une convention sera passée avec le Sytral qui assurera la mise en œuvre de ce service, elle fera l'objet d'une délibération spécifique.

En conclusion :

L'objet de cette délibération porte sur le montant de la subvention à verser à l'association des biennales ainsi que sur le contenu de la convention.

Le budget prévisionnel de la manifestation pour l'association est de 6 803 000 € TTC financés pour 4 590 000 € par des fonds publics, pour 1 060 000 € par des ressources propres et pour 860 000 € par des partenaires privés (mécénat).

Pour les fonds publics, le ministère de la culture versera une subvention de 1 579 000 € et la région Rhône-Alpes une subvention de 828 000 €.

La ville de Lyon continuera à apporter un soutien matériel et logistique comme il est prévu dans la délibération de transfert en date du 12 juillet 2004.

Il est proposé que la Communauté urbaine verse une subvention de 2 560 000 €. Cela correspond au montant versé en 2005 majoré par une somme de 80 000 € attribuée en vue d'actions supplémentaires en direction des milieux internationaux.

La convention précise, notamment, le programme des actions pour les trois manifestations, associé au budget prévisionnel par poste ainsi que les critères d'évaluation des manifestations ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve les termes de la convention à signer avec l'Association des biennales.

2° - Autorise monsieur le président à signer cette convention.

3° - Décide le versement d'une subvention d'un montant de 2 560 000 € à l'association des Festivals Internationaux de Lyon.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 312 - opération n° 939.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,